

**Mairie de CUISSAI
61250**

Résumé de la Réunion du Conseil Municipal **Du 21 Juillet 2020 à 20 h 30**

Présents : MM CAMUS-DENAIS Christian, CHAPLAIN Laëtitia, COLLET Virginie, DA COSTA LAGE Isabelle, FROGER Jean-Marc, LECLERCQ Jean-Marie, MICHEL Dominique, PERCHERON Alain, RENAUX Christophe.

Excusée : Mme DUDOUEAU Aurélie

Date de Convocation : 10/07/2020

Secrétaire : Mme CHAPLAIN Laëtitia

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 26 Mai 2020, sans observation.

Mr le Maire informe les conseillers que l'Ordre du Jour est complété par la convention mise à disposition de l'agent communal avec le SIVOS, et entre communes, le CM accepte.

Délégations CM au Maire

Parmi les 29 délégations possibles au Maire, le Conseil délègue au Maire la possibilité :

2/ de fixer, dans la limite maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

4/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres

6/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7/ de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9/ d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges

11/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

16/ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour les dommages aux biens et aux personnes, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €

24/ d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26/ de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, soit dans les meilleures conditions possibles et au meilleur taux, l'attribution de subventions.

Désignation des Délégués Commission Contrôle Liste Electorale

La loi de 2016, applicable depuis 2019, confère au Maire de gérer la liste électorale : Inscriptions, radiations.

Mr ZANETTI se porte candidat pour être Titulaire et Mr MICHEL pour être son suppléant, le conseil accepte ces candidatures.

Désignation Coordonnateur Communal – Agent Recenseur

Le recensement de la population de Cuissai interviendra en février 2021.

A cet effet il est proposé au Conseil de désigner le coordonnateur communal, en charge de l'organisation de ce recensement.

Dominique MICHEL s'est porté volontaire pour cette mission.

Par ailleurs il conviendra d'embaucher un agent recenseur pour visiter les habitants qui n'auront pas répondu par Internet.

Il est proposé au Conseil, et avec son accord, de confier à Tony LAPRUNE la fonction d'agent recenseur durant son temps de travail.

Régie Recettes

Suite au renouvellement du conseil, il est nécessaire de désigner un nouveau régisseur de recettes et un suppléant.

Mr RENAUX Christophe se propose pour être Régisseur Titulaire, Mme COLLET Virginie comme Régisseur Suppléant.

Commission Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 Mars 2020 il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la commission d'Appel d'Offres.

Titulaires : PERCHERON Alain – FROGER Jean-Marc – CAMUS DENAIS Christian

Suppléants : COLLET Virginie – DA COSTA LAGE Isabelle – RENAUX Christophe

Délégation Compétence à la CUA de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Délègue à la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme) et la fixation des participations et taxes d'urbanisme.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Redevance Occupation Domaine Public

Mr VRAC Alexandre, commerce ambulant « épicerie », 17, Le Pont de Pierre 61250 Semallé, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce ambulant.

Il sollicite l'autorisation de stationner le mardi de 15h45 à 16h30 sur la place de la Mairie.

Il est proposé au Conseil de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 50,00€.

Location Salle de Petite Réception

Mr LEGROS Jean-Luc qui exerce l'activité de professeur de YOGA sollicite la Commune pour donner ses cours le Lundi soir à la Salle de Petite Réception de 18h30 à 19h30 entre Septembre et Juin.

Il est proposé au conseil de fixer la redevance à 5,00€ par séance d'utilisation de la Salle et de formaliser par une convention, le Conseil accepte.

Demandes Subventions 2020

Le Budget général de la Commune de Cuissai a inscrit une ligne de 1.000,00€ au titre des subventions aux Associations.

Il est proposé au Conseil de perpétuer le système antérieur permettant à la Commune, non pas de financer du fonctionnement, mais d'aider à la réalisation de projets, pour les Associations de la Commune & assimilées.

Compte-tenu de la crise sanitaire, les Associations n'ont à ce jour pas engagé de projets nécessitant une aide de la Commune.

Sollicitent la Commune :

- La société des Courses d'Alençon, à hauteur de 120€ pour le traditionnel « Prix de Cuissai » qui se courra sur l'hippodrome d'Alençon.

Il est proposé au Conseil de satisfaire à cette demande.

- Le Comice Agricole : 100 €
- L'Association des parents d'Elèves : 100 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition.

Les crédits sont prévus au BP 2020.

Point sur Aménagement Cœur de Bourg

Les travaux sont programmés pour début septembre 2020

Points d'actualité:

. Remise à neuf de la canalisation d'eau potable sous la D2 qui dessert Cuissai, Pacé, St Denis sur Sarthon à prévoir pour 250 ml ;

. Le Conseil, après vote, décide de retirer l'aménagement fixe d'accessibilité au « Chaumont » - de prévoir éventuellement une rampe en bois, après accord du propriétaire des locaux.

. Validation du plan de déviation : après demande début Juin, le plan de déviation a été transmis mi-juillet par la DDT, mais il est à préciser avant le démarrage des travaux

Projet de Petits travaux d'aménagement

Des petits travaux sont en cours de programmation :

. Réparation Pont Clé au Pot : une convention entre St Denis Sur Sarthon et Cuissai va être établie pour répartir les frais des travaux du Pont

.Cheminement piéton Parking/terrain de Pétanque : travaux assurés par l'Association Sportive, pour un montant de 400 € HT de fournitures financées par la Commune

. Salle de Petite Réception : pour redonner une autonomie de cette salle, il est envisagé d'étudier une transformation en MAM ou de modifier son fonctionnement en salle de réception. Etudes à engager

. Installation bouteilles de gaz chauffage église : la commission finances va étudier les différents devis de remplacement des bouteilles.

. Caméra de surveillance Zone d'apport volontaire : il va être mis en place une caméra de surveillance pour les dépôts sauvages et trop volumineux, avec rappel de l'amende.

Convention SIVOS

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de repasser une convention de Mise à Disposition de notre agent communal avec le SIVOS pour effectuer des travaux d'entretien au sein du groupe scolaire l'Orée d'Ecouves,

Convention entre communes

Proposition de renouvellement d'une convention de mise à disposition des agents communaux avec les 3 autres communes (Lonrai – St Nicolas des Bois et Colombiers) pour réaliser des travaux d'entretien en commun.

Questions Diverses

Repas Communal du 14 Novembre

Le Conseil Municipal décide d'annuler le repas du 14 Novembre, au vu du COVID 19.

Salles Communales

Il est proposé de baptiser les 3 salles de Cuissai (Polyvalente – Associations – Petite Réception).

Gestion Stock vaisselle : environ 150 couverts et assiettes, le CM décide d'en offrir aux associations de la Commune qui en expriment le souhait

Terrain Foot

Broyage en fin de saison à envisager.

Club Pétanque

Le raccordement au réseau d'assainissement du local n'est pas engagé pour le moment. Parallèlement les WC des vestiaires seront remis en état.

Parc Normandie Maine

Une pancarte « Commune du Parc » sera demandée au PNRNM.